



COMPTE RENDU REUNION

Conseil Municipal

DU 25/09/2023

Date : 25/09/23	Destinataires : Linda Manzoni copie le Maire
Heure Début : 18H45	Heure Fin : 20H00

Objet : Conseil Municipal

PRESENTS	OUI	NON	PROCURATION	PROCURATION A
Alain Gabach (Maire)	X			
Jean-Louis Gabens (Premier adjoint)	X			
Béatrix Marillaud (Seconde adjointe)	X			
Michèle Boutié (Troisième adjointe)	X			
Jean-Paul Imbert (Quatrième adjoint)	X			
Françoise Le Motheux (Conseillère adjointe)	X			
Laurent Cartagena (Conseiller adjoint)	X			
Cathy Benech (Conseillère municipal)	X			
Isabelle Soulayrès (Conseillère municipal) :	X			
Maryse Morin (Conseillère municipal)		X	Oui	Françoise Le Motheux
Pierre Puech (conseil municipal)	X			
Arnaud Mauvais (Conseiller municipal)	X			
Leslie Vergara (Conseillère municipal)	X			
Sébastien Bailly (Conseiller municipal)	X			
Delphine Dejean (Conseillère municipal)	X			

Président : Alain Gabach (Maire)

Secrétaire de séance : Arnaud Mauvais

Quorum : 8 **Nombre de votants :** 14 + 1 procuration

Document(s) Annexe(s)	Nombre :
Aucun	0

Prochaine Réunion : non planifiée

ORDRE DU JOUR

- 01 – Approbation du PV de la séance précédente
- 02 – Compte rendu des décisions prises par le maire
- 03 – Modification des statuts du GMCA – compétence facultative
- 04 – Adhésion de la commune de Léojac au GMCA
- 05 – Approbation du rapport de la CLECT
- 06 – Demande de fonds de concours auprès du GMCA
- 07 – 08 – 09 - Demandes de fonds de concours auprès du GMCA
- 10 – Décision modificative n°1
- 11 – Désignation d'un référent déontologue élus
- 12 – Composition des commissions communales
- 13 – Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales
- 14 – Avenant n° 1 - convention adhésion pole informatique –sécurisation messagerie
- 15- Questions diverses

1-APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 03/04/23

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
14	-	-	OK

Commentaire: RAS

2- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Les décisions prises par le Maire sont :

- Décision n° 11-2023 du 19 Juin 2023 : vente d'équipement cantine d'occasion (congélateur) à M. J.Luc PRATURLON pour la somme de 200€.
- Décision n° 12-2023 du 15 Juin 2023 : non préemption sur la parcelle cadastrée section C n°829 située Lieu-dit Fage et appartenant à Madame Sonia GENTIL.
- Décision n° 13-2023 du 03 Juillet 2023 : acceptation de l'offre de l'Architecte A. d'Oc. pour la mission Audit énergétique de l'école.
- Décision n° 14-2023 du 19 Juillet 2023 : attribution d'une participation individuelle au titre de l'action sociale (300€ pour l'acquisition d'un siège monte escaliers).
- Décision n° 15-2023 du 20 Juillet 2023 : non préemption sur les parcelles cadastrées section D n°394-454-456 situées 310 Chemin des Martelles et appartenant aux conjoints BOYER.
- Décision n° 16-2023 du 2 Août 2023 : non préemption sur la parcelle cadastrée section AA n°108 située 4 Grand'Rue d'Ardus et appartenant à M. Thierry DALLA-COSTA.
- Décision n°17-2023 du 1er Septembre 2023 : location annuelle de l'aire de pêche n°3 de Cos à M. M. DELBREIL.
- Décision n°18-2023 du 14 Septembre 2023 : acceptation de l'avenant de prolongation des délais d'exécution pour la reconstruction des vestiaires de Cos (délai porté à 14 mois).

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
-	-	-	-

Commentaire: Pas de vote. Pour information.

3 – MODIFICATION DES STATUTS DU GMCA – COMPETENCE FACULTATIVE

Vote : Vote pour modifier les statuts du GMCA afin d'ajouter une compétence facultative au titre de l'article L.5211-17 du CGCT : « Gestion intégrée du grand cycle de l'eau sur les bassins versants Aveyron aval, Tarn aval et Tescou ». Il est nécessaire d'intégrer des missions complémentaires à la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) et ainsi permettre l'adhésion à des structures qui exercent ces missions.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
14	0	0	OK

Commentaire :

4 – ADHESION DE LA COMMUNE DE LEOJAC AU GMCA

Vote : Vote pour adhésion de Léojac

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
14	-	-	OK

Commentaire : Présentation de l'étude d'impact pour la commune de Léojac suite à sa demande d'adhésion au GMCA. Pas d'autre commune postule. La préfecture ne souhaite pas modifier l'intercommunalité. Montbartier éventuellement candidat.

5 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Vote : Approuver le rapport annuel de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées. Se rapporter au rapport annuel pour plus de détail.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
15	0	0	OK

Commentaire : concerne commune d'Escatalens suite transfert de compétence sur Grand Montauban.

6 - 7 – 8 – DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DU GMCA

Vote : demander des fonds de concours auprès du GMCA pour les investissements :

- Equipement informatique (PC) LA POSTE : 890,50 € dont possibilité de financement à 45% par GMCA soit 400,73 €
- Travaux VDR – Vestiaires de Cos (Parking + trottoirs) : 3124 € dont possibilité de financement à 45% par GMCA soit 1405,80 €
- Cages de foot – Stade de Cos : 2306,75 € dont possibilité de financement à 45% par GMCA soit 1038,40 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
15	0	0	OK

Commentaires : Le maximum qui peut être financé par le GMCA est de 45%.

Ajout suite décision du conseil municipal de ce jour :

9 – DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Demander une subvention auprès du département au titre des petits équipements sportifs à hauteur de 30% pour les cages de foot et solliciter le préfinancement auprès du département.

10 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vote : décision modificative du budget pour 3 postes suite à la modification du taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales décidée par la commune entre 2017 et 2019 non supportée par l'état car décision communale :

Article 7391118 (014) : + 2500 €

Article 7488 : + 1200 €

Article 7588 : + 1300 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
15	0	0	OK

Commentaire : Prélèvement en 2 fois sans frais : 2686 € en 2023 et 2686 € en 2024.

11- DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE ELUS

Vote : Désigner M. Claude Beaufiles, référent déontologue Laïcité et lanceurs d'alerte sur le CDG, en qualité de référent déontologue élus.

Les missions de ce référent sont d'accompagner les élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat afin :

- de les prémunir contre les risques juridiques et en particulier les risques de poursuites pénales liés aux situations de conflits d'intérêts,
- de les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts,
- de les aider à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
15	0	0	OK

Commentaire : la prestation sera payante.

12- COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commissions adoptées :

Intitulé des commissions	Membres
Finances et gestion administrative	GABENS Jean-Louis – IMBERT Jean-Paul – MAUVAIS Arnaud – PUECH Pierre – VERGARA Leslie
Aménagement du territoire	BENECH Catherine – CARTAGENA Laurent – DÉJEAN Delphine – GABENS Jean-Louis – MAUVAIS Arnaud – MORIN Maryse
Action sociale – Santé - Sécurité	CARTAGENA Laurent – MARILLAUD Béatrix – MAUVAIS Arnaud – MORIN Maryse – BAILLY Sébastien
Enfance – Jeunesse – Vie scolaire	BENECH Catherine – BOUTIÉ-HUS Michèle – MARILLAUD Béatrix – MAUVAIS Arnaud – VERGARA Leslie
Patrimoine – Culture – Sports - Loisirs	BOUTIÉ-HUS Michèle – DÉJEAN Delphine – GABENS Jean-Louis – LEMOTHEUX Françoise – SOULAYRES Isabelle
Économie - Communication	BENECH Catherine – IMBERT Jean-Paul – LE MOTHEUX Françoise – BAILLY Sébastien – PUECH Pierre

Commentaire : RAS

13- AVENANT N° 1 - CONVENTION ADHESION POLE INFORMATIQUE –SECURISATION MESSAGERIE

Vote : Offre proposée par le CDG82 contre la cybercriminalité (solution antispam et sensibilisation au phishing) :

A la charge de la commune :

2023 : 63,50 €

2024 : 43,50 €

2025 : 43,50 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
15	0	0	OK

Commentaire : Pas de cyber attaque à ce jour sur la commune.

14 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DU GMCA

Vote : Approuver la modification du plan de financement pour les travaux sur le groupe scolaire (fabrication et pose de la porte de motricité et fourniture et pose de robinets) suite désignation d'une autre entreprise de menuiserie car l'entreprise initiale qui a été choisie ne pouvait pas tenir les délais.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	OK / NON OK
14	0	0	OK

Commentaire : Coût final pour la commune révisé à 1969,65 € contre 1998,18 €.

Ne pas hésiter à se lancer sur petits travaux car sommes très bien positionnés.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

<u>NOM PRENOM</u>	<u>AGE</u>	<u>PROFESSION</u>	<u>ADRESSE</u>
Lemotheux Françoise			
Morin Maryse			
Soulayres Isabelle			
Vergara Leslie			
Bailly Sebastien			

Commentaire : Une journée par an.

15- QUESTIONS DIVERSES

Q1 : Avons-nous reçu la subvention pour la salle des fêtes ?

R : Oui

Q2 : Besoin de revoir entretien de la voirie rue du Moulin et chemin de Lamothe Vieille.

R : Ok noté. Allons informer les agents municipaux.

Q3 : Dossier à monter panneau chat « attention chat ralentir » ?

R : Isabelle se propose de monter le dossier.

Nota : campagne de stérilisation des chats prévus sur la commune. Il y aurait 40 chats errants sur la commune.